

COURS AVANCÉ EN DROITS HUMAINS

Le DPP va à la rencontre des défenseurs des droits humains

Le Directeur des Poursuites publiques (DPP) a répondu présent à l'invitation de DISMOI, samedi dernier. Me Satyajit Boolell a animé une session de formation, expliquant aux participants la fonction du DPP. Une séance très enrichissante qui a marqué les esprits...

14 heures. Le texte de la Constitution de Maurice en mains, les participants du cours en droits humains de DISMOI, discutent. Ils se préparent à l'arrivée du Directeur des poursuites publiques. 15 minutes plus tard, le voilà, accompagné d'Ashley Victor, responsable de Communication. Le DPP est chaleureusement accueilli par Lindley Couronne, directeur de DISMOI et l'assistance.

D'emblée, il détend l'atmosphère avec quelques blagues avant d'aborder les choses sérieuses. « Connaître ses droits dans un État de droit est primordial, c'est ainsi que vous saurez si oui ou non les autorités appliquent la loi comme il se doit ». Il explicite les fonctions/rôles du DPP, en termes simples, en créole pour être mieux compris, sauf quand il exprime certaines maximes juridiques : « Be you never so high, the law is above you. » Me Satyajit Boolell invite à l'interrompre pour poser des questions.

Les membres, accrochés à ses propos, ne rateront pas l'occasion. Les interrogations fusent : « Voyez-vous tous les dossiers référés à votre bureau ? Quels officiers les examinent ? Quels sont les critères suivis pour envoyer un dossier en Cour ou pour rayer une affaire ? Les politiciens et autres personnalités vous appellent-ils pour vous mettre la pression et suggérer de ne pas



aller de l'avant avec un cas ? Quelles procédures suivre dans les cas (délits et abus) impliquant des mineurs ? Le DPP reçoit-il des menaces contre sa personne en rapport avec sa fonction ? »

Une heure durant, un échange s'établit entre l'invité et les membres de DISMOI. Certains d'entre eux se disent très satisfaits de leur rencontre avec le DPP, qu'ils rencontrent pour la première fois. (Voir plus loin). Me Satyajit Boolell de conclure que son bureau dispose d'un département de plaintes et communication où tout membre du public peut venir s'informer.

Le DPP nous livre ses impressions sur les cours en droits humains initiés par DISMOI et son partenaire, la mairie de Beau-Bassin/Rose-Hill.



Le DPP Satyajit Boolell et la présidente de DISMOI, Aarthi Burtony.



Le DPP faisant la classe.

Satyajit Boolell, DPP : «La sensibilisation des citoyens à leurs droits et libertés est primordiale»

> Un Directeur des poursuites publiques qui va à la rencontre des citoyens, c'est plutôt rare... Qu'est-ce qui motive votre présence à cette formation ?

Si j'ai répondu présent à cette invitation de DISMOI, c'est parce que je suis entièrement solidaire avec l'association dans sa démarche de militer pour les droits humains. Les droits de l'homme sont au cœur de notre Constitution. C'est aussi une façon d'aider les membres de DISMOI à mieux comprendre les articles de notre Constitution, à connaître les institutions importantes de la République, notamment le bureau du Directeur des poursuites publiques qui instruit les affaires criminelles en Cour.

> Votre opinion sur l'initiative de DIS-MOI d'offrir des formations en droits humains et éducation civique aux citoyens... ?

J'en pense le plus grand bien. La sensibilisation des citoyens à leurs droits touchant à la liberté sous toutes ses formes est primordiale. La Constitution est le document suprême régissant le pays. Rendre ces informations plus accessibles et compréhensibles est un travail extraordinaire. Il y a une certaine méconnaissance de la Constitution, surtout en ces temps où l'on évoque la réforme électorale et des amendements constitutionnels. Cela permettra d'avoir des citoyens plus éclairés et une société plus saine, et plus ouverte au dialogue et à la tolérance. Il est essentiel de souligner que Maurice est signataire de plusieurs conventions, telles que l'International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) ou la United Nations Convention against Torture. Je salue le travail accompli par DISMOI en quelques années d'existence seulement. Une telle initiative permet de prévenir les abus des autorités.

> Votre impression après avoir rencontré les militants de DISMOI ?

C'était une expérience enrichissante pour moi. Cela m'aide à comprendre les attentes des citoyens concernant la bonne marche et la bonne gouvernance de mon bureau. Pouvoir discuter avec des militants des droits humains, c'est aussi l'occasion de voir si le public a confiance dans le travail que nous accomplissons au bureau et dans notre indépendance. Faire confiance aux institutions est essentiel dans un État de droit. Je suis agréablement surpris que les gens soutiennent ma démarche d'expliquer mes décisions dans des cas où l'intérêt public est plus prononcé. J'ai eu l'occasion de leur expliquer le fonctionnement de l'Asset Recovery et de son objectif, qui est de reprendre l'argent mal acquis à ceux

qui ont commis des entorses à la loi pour se remplir les poches. Nous avons aussi évoqué la violence domestique et les abus sexuels sur mineurs. Je suis toujours disposé à avoir ce genre de rencontres constructives.

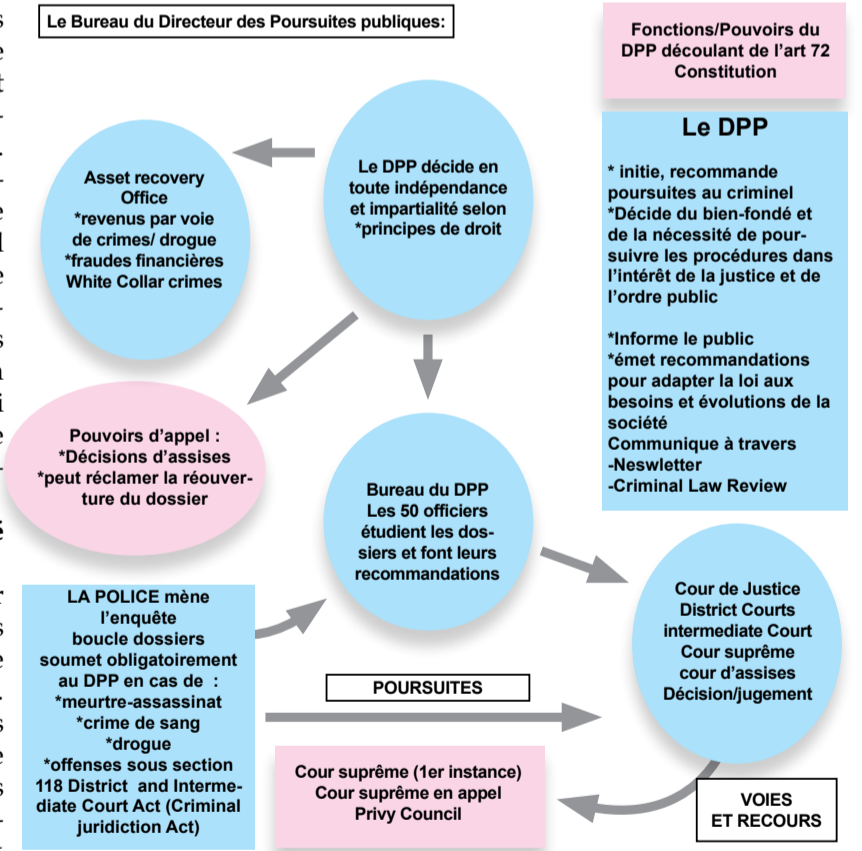
> Des propositions à faire à DISMOI quant à sa mission de promouvoir et défendre les droits humains dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien ?

Je souhaite que DIS-MOI continue ce genre de réflexion dans les écoles et incite davantage de jeunes à réfléchir et à poser des questions. Il faudrait organiser plus de colloques pour les jeunes.

Fanirisoa Razanatovo



Les membres et le DPP.



INFO BOX Quelque 5000 dossiers sont soumis pour avis/poursuite par les enquêteurs de la police en cas de délits criminels/crimes. Les officiers du bureau du DPP les étudient/analysent et statuent sur la nécessité d'engager des poursuites ou non. Les cas rejetés le sont pour : absence de preuves, retrait de la plainte par le plaignant, incohérence des versions (plausibles ou pas) par rapport aux faits. En cas de poursuites, le principe fondamental est la présomption d'innocence : à la police/poursuite d'établir 'beyond reasonable doubt' la culpabilité de l'accusé. Ce dernier a droit aux services d'un avocat pour assurer sa défense. Parmi les autres moyens à la disposition de la justice : le Forensic Science Laboratory (laboratoire de police scientifique), qui étudie les preuves soumises et recueille des indices (traces ADN) sur les lieux d'un crime.

IMPRESSIONS

Cedric Radami

«Me Satyajit Boolell est une personne sympathique, ayant une approche diplomatique hors du commun. Il est aussi un fervent supporter de notre noble cause, la défense des droits humains. Le DPP nous a éclairés sur un certain nombre de sujets et points constitutionnels que nous ignorions.»

Lovena Babajee

«Je suis fière d'avoir pu entendre une personnalité ayant un rôle constitutionnel aussi important. Cette interaction est enrichissante. La perspective est différente quand on entend la personne expliquer comment s'organise son bureau, ses fonctions/tâches dans le respect des droits constitutionnels, en toute indépendance, pour le bon fonctionnement d'un État démocratique.»

Siddharta Runganaikaloo

«Cette session a été l'occasion d'un enrichissement intellectuel, avec le partage d'une personnalité aussi importante. Grâce au DPP, nous avons mieux compris le fonctionnement du système pénal et le mécanisme des lois. Il nous a éclairés sur des points qui restaient très souvent sans réponses. Ce genre d'interaction est une bonne initiative qu'il faudrait renouveler.»

Jean Margéot Ravina

« J'avais l'impression d'un DPP enfermé dans sa tour d'ivoire. Cette rencontre avec lui m'a beaucoup éclairé. Ce partage a changé ma perception des choses. Entendre des choses de la bouche du DPP, notamment que nul n'est au-dessus de la loi, me rassure. Ce samedi après-midi a eu tous ses mérites, c'est un privilège d'être formé par le DPP, pour mieux comprendre le système judiciaire à Maurice. »

Disclaimer

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.

DIS MOI
Droits humains Océan Indien
DISMOI ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.